



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Modifications-a-l-assurance-emploi-Est-on-en-train-de-revenir-au-travail-force>

Modifications à l'assurance-emploi - « Est-on en train de revenir au travail forcé ? » â€” le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer

- Communiqués -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 24 mai 2012 - Les modifications à l'assurance-emploi prévues dans le mégaprojet de loi C-38 viennent d'être détaillées publiquement. La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), par la voix de son secrétaire général, Daniel Boyer, dénonce les nouvelles règles qui auront pour effet de rendre la vie encore plus dure aux sans-emplois.

« Entièrement financé par les cotisations des employeurs et des employés, le régime d'assurance emploi a toujours eu pour vocation d'indemniser correctement les personnes en attente d'emploi et de leur permettre de vivre décemment jusqu'à ce qu'elles puissent se trouver un travail qui convienne à leurs qualifications et à des conditions aussi avantageuses. Le gouvernement ne met pas un sou dans ce régime, il a même pigé plus de 57 milliards de dollars dans la caisse et aujourd'hui, il vient charcuter les droits des chômeurs et des chômeuses. C'est inadmissible », a dit Daniel Boyer.

Le gouvernement conservateur de Harper vient en effet de resserrer les règles relatives aux prestations, à la définition d'emploi « convenable » de « délai raisonnable pour se trouver un emploi » ainsi qu'à la distance « raisonnable » à parcourir pour se rendre chez le nouvel employeur.

« On répartit d'abord les sans-emplois en trois catégories, les plus chanceux, qui ont des bonnes jobs avec une certaine sécurité d'emploi, les pas chanceux du tout, qui ont des "petites" jobs et qui sont obligés de changer souvent d'emploi et les plus ou moins chanceux, ceux et celles qui ont un travail saisonnier ou occasionnel¹.

C'est comme si les travailleurs et les travailleuses avaient le choix d'occuper un emploi régulier plutôt qu'un emploi saisonnier ou à temps partiel, ou qu'ils prendraient plaisir à faire des "jobines" au gré du jour.

Ce ne sont plus les chômeurs et les chômeuses qui courent après des emplois bien payés et répondant à leurs qualifications, ce sont les emplois disponibles qui seront distribués aux sans-emploi, qui n'auront d'autre choix, à un moment donné, de les accepter. C'est le monde à l'envers, est-ce qu'on est en train de revenir au travail forcé ? C'est inimaginable !

En plus, quand on sait que les nouveaux emplois créés sont la plupart du temps précaires, à temps partiel, on comprend que les modifications seront encore plus dures pour les plus démunis. Si des petits pas avaient été faits pour réduire la pauvreté, on peut s'attendre à faire marche arrière dans peu de temps » a ajouté Daniel Boyer.

Le secrétaire général de la FTQ rappelle enfin que l'abolition des mécanismes d'appel et leur remplacement par un tribunal de la sécurité social ayant moins de ressources provoqueront davantage de retards, décourageront les contestations et priveront d'autant plus les sans emploi de leurs droits.

« On a vraiment un gouvernement fédéral antisocial qui va devoir en payer le coût à un moment donné ! » a-t-il conclu.

¹ Les chanceux, ceux qui ont des bonnes jobs, avec une sécurité d'emploi, seront moins pénalisés s'ils perdent leur emploi et auront 18 semaines pour se trouver un emploi comparable, à 90 % de leur salaire précédent et après 18 semaines, ils devront se trouver un emploi similaire, à 80 % de leur salaire.

Les moins chanceux, ceux et celles qui ont des petites « jobs » et qui changent souvent d'emploi, n'auront aucune période pour se trouver un emploi comparable, ils auront six semaines pour se trouver un emploi similaire, à 80 % de leur salaire précédent. Par la suite, ils devront accepter n'importe quoi, à 70 % du salaire.

Entre les deux, les « résiduels », qui ont souvent un travail saisonnier ou occasionnel sur une base régulière, auront six semaines pour se trouver un emploi comparable, à 90 % du salaire, 18 semaines pour se trouver un emploi similaire, à 80 % et ensuite, ils devront accepter n'importe quoi, à 70 % du salaire.